

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021**

Le sept juin deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier juin deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire à la salle socioculturelle sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

**Etaient présents** : M.M. Michel LAHUEC, Marie-France HELIAS, Marcel STEPHAN, Silvia JAMBON, Yannick CONNAN, Gilberte LE NAOUR, René GLO, Marie-Andrée MARTIN BLAS, Gilbert LE QUINTREC, Nicole LAHUEC, Catherine MERIAS, Gaël THOMAS, Bertrand-Michel DO MARCOLINO, Isabelle QUERE, Stéphane LEMETAYER, Stéphanie LE GOFF, Sébastien RUBE

**Absents excusés** : Mme Soazig LOUEDEC représentée par Mme Stéphanie LE GOFF  
M. Olivier VEZZETTO représenté par Monsieur Marcel STEPHAN

**Secrétaire de séance** : M. René GLO

\*\*\*\*\*

**1 - DELOCALISATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de valider la salle socioculturelle comme lieu de réunion du conseil municipal pour cette séance.

**2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance du 11 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

**3 - MARCHE POUR L'AMENAGEMENT EXTERIEUR DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE**

Un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé pour l'aménagement extérieur de la salle multifonctionnelle.

Après analyse et classement des offres, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre suivante :

| <b>Lot unique</b>   | <b>Entreprise</b> | <b>Montant H.T</b> | <b>Montant T.T.C</b> |
|---|-------------------|--------------------|----------------------|
| Terrassement - génie civil – voirie - aménagement espaces verts | EUROVIA           | 355 087,33 €       | 426 104,80 €         |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**DE RETENIR** l'offre mentionnée ci-dessus.

**D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

**4 - PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**

Madame Marie-France HELIAS présente au Conseil Municipal le projet éducatif territorial (PEDT) élaboré en concertation avec le comité de pilotage.

Ce document présente les objectifs du PEDT, le contexte de mise en œuvre des TAP (activités périscolaires et extra scolaires existantes, effectifs, besoins répertoriés), les conditions de mise en œuvre des TAP (horaires, activités, articulation avec le projet d'école, public concerné, partenaires), la composition du comité de pilotage qui sera chargé du suivi et les modalités de ce suivi.

Cette convention prendra effet à la rentrée de septembre 2021 pour une durée de 2 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** ce PEDT pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023

**AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à la mise en place de ce PEDT et tous les documents afférents.

## **5 - TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, de modifier les tarifs de restauration scolaire et de garderie périscolaire pour l'année 2021/2022 :

| <b>Restaurant scolaire</b>                 | <b>Tarifs 2021-2022</b> |
|--|-------------------------|
| 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant | 3,25 €                  |
| Famille de 3 enfants                       | 2,90 €                  |
| Adultes                                    | 4,90 €                  |
| Fourniture d'une serviette de table        | 4,00 €                  |

| <b>Garderie périscolaire</b>      | <b>Tarifs 2021-2022</b> |
|-----------------------------------|-------------------------|
| Le matin et le soir jusqu'à 18h30 | 2,45€                   |
| Le matin                          | 1,25€                   |
| Le soir jusqu'à 18h30             | 1,50€                   |
| Le soir de 18h30 à 18h45          | 2,35€                   |
| Le soir de 18h45 à 19h00          | 2,35€                   |
| Le vendredi de 15h15 à 16h30      | 1,25€                   |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** les tarifs présentés ci-dessus pour le restaurant scolaire et la garderie périscolaire, pour l'année scolaire 2021-2022.

## **6 - INFORMATIONS DIVERSES**

/

La séance est levée à 20 heures 20.

Le Maire,  
Michel LAHUEC

